

Digne-les-Bains, le 26 JUN 2023

Eliane BARREILLE

Présidente
du Conseil départemental



Monsieur Jérôme DUBOIS
Maire
Hôtel de ville
Place des Félibres
04130 VOLX

Affaire suivie par Béragère FAREL
Tel : 04 92 30 05 08
MAPL/BF/AC - 23-D01599

Objet : Projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, vous nous avez adressé pour avis un dossier réceptionné le 26 mai dernier. Cette modification comporte plusieurs volets :

- 1- Adapter les pièces réglementaires du PLU afin de tenir compte du projet de développement de la greffe urbaine qui induit la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) N°1, la modification de la Servitude de Mixité Sociale (SMS) et la création d'un sous-secteur UAa ;
- 2- Modifier l'emprise de l'emplacement réservé N°1 en supprimant la partie longeant la Zone d'Activité de « La Carretière » ;
- 3- Modifier le règlement concernant la superficie des places de stationnement,
- 4- Apporter une précision aux plans de zonage afin d'afficher la largeur de la bande de recul en bordure de la Rd 4096 ;
- 5- Assouplir les règles de constructibilité pour les installations d'énergies renouvelables ;
- 6- Autoriser les toits plats en zone UA.

Le point N°2 correspond à la modification de l'emplacement réservé N°1 au profit du Département conformément à la délibération N°5-UHR-1 du 21 octobre 2021 et je vous en remercie.

Le point N°4, en lien direct avec la RD4096, dénote de la volonté de la commune de transcrire sur les documents graphiques ce recul. Je n'ai pas d'observations sur les autres modifications apportées qui n'ont pas d'incidence sur le réseau routier départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Eliane BARREILLE

